Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
062-216203182-20181114-del11-141118-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 16/11/2018

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

étaples sur mer

Délibération n° 11	Conseil Municipal du Mercredi 14 novembre 2018
Service Marchés Publics	Domaine de compétence : 1- Commande Publique/1.1 – Marchés Publics

Le Mercredi dix-sept Novembre deux mille dix huit à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.

Date de convocation : 07/11/2018

Membres présents : 27

Membres ayant donné pouvoir : 4

Membre(s) excusé(s) : 0

Membre(s) non excusé(s): 2 (Mr DACHICOURT Joël et Mr HAGNERE Jean-Paul)

Nombre de votants : 31

Affiché le 16/11/2018

Présents : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Madame Christelle BEAURAIN, Madame Dominique DELSAUX, Monsieur Frédéric CADET, Madame Kathy HANQUEZ, Monsieur Sébastien BAILLET,Monsieur Bagdad GHEZAL Madame Maryse MAILLART, **Adjoints,** Monsieur Richard KASPRZAK, Madame Charlotte PERRAULT, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Monsieur Christian RAMET, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Isabelle ROMANCANT, Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Martine GHEZAL, Madame Monique VAMBRE, Monsieur Francis GRAVET, Monsieur Georges BOUCHART, Monsieur Pascal THIEBAUX, Madame Stéphanie CODRON, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Monsieur Stéphane SAGNIER, Monsieur Francis LEROY, Monsieur Edouard YDEE, conseillers municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Lucien BONNVOISIN à Madame Josiane BOUTOILLE, Monsieur Yvon BRIHIER à Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Laurie CAFFIER à Monsieur Bagdag GHEZAL et Madame Angélique COUSIN à Madame Martine GHEZAL.

Absent (s) excusé (s) : 0

Absent (s) non excusé(s) : 2 (Monsieur Joël DACHICOURT et Monsieur Jean-Paul HAGNERE)

Votants : 31.

Secrétaire de séance : Monsieur Sébastien BAILLET

Objet : Nouveau règlement intérieur de la Commande Publique des services municipaux de la Commune d'Etaples/mer

Rapporteur : Monsieur le Maire

Synthèse de la délibération :	Nouveau règlement intérieur de la Commande Publique

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,

Vu les délibérations suivantes :

- n° 20 du 17 novembre 2011 adoptant le règlement intérieur de la commande publique de la Ville d'Etaples/mer,
- n° 14 du 23 février 2012 approuvant une première mise à jour du règlement intérieur,
- n° 6 du 16 octobre 2014 approuvant une deuxième mise à jour du règlement,
- n° 1 du 12 octobre 2015 approuvant une troisième mise à jour du règlement,
- n° 3 du 23 février 2016 approuvant la quatrième mise à jour du règlement,
- n° 13 du 15 septembre 2016 définissant le nouveau fonctionnement de la commission d'appel d'offres.

Considérant l'évolution de la règlementation en vigueur en matière d'achat public et la nécessité d'adapter les procédures validées par les précédentes délibérations pour intégrer les nouvelles dispositions notamment celles concernant la dématérialisation des procédures,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de valider le nouveau règlement intérieur de la Commande Publique de la Ville d'Etaples/mer.

La délibération est adoptée par 31 voix pour.

Vu pour être affiché le 16 novembre 2018 conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

Philippe FAIT

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication :

- d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
- d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.